

Bilan de l'activité de l'autorité environnementale locale 2013 / 2014

Réunion DREAL associations
du 28 novembre 2014

DREAL Pays de la Loire
SCTE / Division évaluation environnementale
Bénédicte CRETIN

Présent
pour
l'avenir

Contexte pour l'AE

- 1. Contexte réglementaire renouvelé, année 2013 = mise en œuvre de nouvelles missions (cas par cas plans programmes et cas par cas documents d'urbanisme → nouveaux dispositifs)**
- 2. 2013 : année record sur les autres missions et notamment en planification (année pré électorale), puis ralentissement du nombre de dossiers à traiter entre mai et novembre 2014**
- 3. Investissement dans l'animation et la production de doctrine**
- 4. Perspectives : nouvelle directive projets, réflexions en cours au niveau national, extension dispositifs d'expérimentation**

Contexte 2013/2014 pour l'AE

<p align="center"><u>Projets</u></p> <p align="center">AE locale = préfet de région</p>	<p align="center"><u>Documents d'urbanisme</u></p> <p align="center">AE locale = préfet de département sauf cartes communale = préfet de région</p>	<p align="center"><u>Autres plans et programmes</u></p> <p align="center">AE locale fonction de l'échelle des plans- et programmes</p>
<p>Cas par cas projet (délais d'instruction = 35 jours) entrée en vigueur : 1er juin 2012 55 décisions en 2012 (dont 11 de soumission à EI) 148 décisions en 2013 (dont 15 de soumission à EI, 14 après recours gracieux) 66 (dont 6 soumissions à EI) 3 trim. 2014</p>	<p>Cas par cas documents d'urbanisme (délais d'instruction = 2 mois) entrée en vigueur : 01/02/2013 45 décisions prises au dernier trimestre 2013 (dont 3 de soumission à EE) 30 décisions sur les 3 premiers trimestres 2014 (dont 2 de soumission à EE)</p>	<p>Cas par cas autres plans et programmes (délais d'instruction = 2 mois) entrée en vigueur : 01/01/2013 35 décisions prises au dernier trimestre 2013 (dont 3 de soumission à EE, 1 après recours gracieux) 34 décisions sur les 3 premiers trimestres 2014 (dont 6 de soumission à EE)</p>
<p>Avis AE sur projets soumis à étude d'impact (nombre d'avis exprès émis) (délais d'instruction = 2mois) 2009 : 5 2010 : 75 2011 : 104 2012 : 95 2013 : 116 3 trim. 2014 : 56 (+ 6 avis simplifiés)</p>	<p>Avis AE sur les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale (nombre d'avis exprès émis) (délais d'instruction = 3mois) 2010 : 17 2011 : 35 2012 : 25 2013 : 59 3 trim. 2014 : 32</p>	<p>Avis AE sur les autres plans et programmes soumis à évaluation environnementale (nombre d'avis exprès émis) (délais d'instruction = 3 mois) 2011 : 3 2012 : 4 2013 : 7 3 trim. 2014 : 8</p>

(*) 3 premiers trimestres 2014



Bilan 2013 - 2014

Au-delà de l'activité de « production » de décisions et d'avis :

- Un travail de reporting 2013 fin qui a permis de revoir le dispositif de production (cf articulations avec les services départementaux) afin de le rendre plus efficace.
Extension des délégations de signatures ;
- Une implication forte en terme d'animation, interne et externe (tournées des préfetures de départements, réseaux, intervention dans des clubs métiers, participation à des formations – CVRH, CNFPT, IFORE...)
- Elaboration de notes de doctrine en collaboration avec les services experts et instructeurs (prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, carrières et planification : en cours)

Perspectives court / moyen terme

- Directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 → date limite de transposition en droit français = 16 mai 2017
- Contexte de réflexions nationales (cf groupes de travail sur la modernisation du droit de l'environnement) susceptibles de générer des évolutions en matière d'AE
- Généralisation des expérimentations « autorisations uniques »